

Définition Merlon : (n.m.) Sur un parapet crénelé, le merlon est la partie pleine située entre deux créneaux.

De l'italien *merlone* (créneau). Il est ainsi défini dans le *Dictionnaire* de Furetière (1690) « **Merlon**, ou treteau. Subst. Masc. Terme de guerre. C'est le plain du parapet qui est entre deux embrasures. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

